



ARRÊTÉ N° 2026-32

**OBJET : ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
VC n°13 (Route de La Borie)**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

04/05/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande initiale en date du 13/04/2026 et la demande de prorogation du 04/05/2026 de l'entreprise SLR LARREN RESEAUX D'ENERGIES, sise Z.A le Combal, 12300 DECAZEVILLE, qui doit réaliser des travaux de raccordement de panneaux photovoltaïques sis sur la propriété de m. VIGUIE-BOU Thierry, à La Borie, 12390 BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux sur la VC n°13,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de véhicules sont interdits sur la VC n°13 (Route de La Borie) à partir du croisement avec la VC n 15 jusqu'à l'entrée du hameau de La Borie, sauf pour les riverains, pour les véhicules de secours et de l'entreprise, du 04/05/2026 à 7h00 au 07/05/2026 à 18h00.

Article 2 : L'entreprise mettra en place la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : La réouverture de la circulation sera rétablie à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 07/05/2026.

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Secrétaire Général de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 04/05/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE

